

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021 : DELIBERATION N° 166

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT CINQ NOVEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Dominique DELCROIX pouvoir à Arnaud DECAGNY
Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Arnaud DECAGNY
Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON
André PIEGAY pouvoir à Jean-Pierre COULON

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT(E)S :

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nino CHIES

OBJET : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°50 - Plan Ambition Ecoles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- l'article L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires,
- l'article R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°55 du 28 juin 2021 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°50 - Plan Ambition Ecoles,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, tranquillité publique, commerce » en date du 10 novembre 2021,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que cette procédure permet de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant que lors de sa séance du 28 juin 2021, par délibération n°55 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé la création l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°50 « Plan Ambition Ecoles », comme suit :

| N° Opération | Montant de l'AP par opération | CREDITS DE PAIEMENTS 2021 | CREDITS DE PAIEMENTS 2022 |
|-------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 500202101 GS Joyeuse | 500 810,00 | 346 166,00 | 154 644,00 |
| 500202102 GS Pont Allant | 948 300,00 | 638 475,00 | 309 825,00 |
| 500202103 GS Faubourg de Mons | 153 040,00 | 122 783,00 | 30 257,00 |
| | | | |
| Montant Total de l'AP | 1 602 150,00 | 1 107 424,00 | 494 726,00 |

Mais considérant que les travaux s'exécutent à un rythme plus rapide que prévu,

Qu'en conséquence, il convient de réajuster les crédits de paiements.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Accepte** les modifications suivantes :

| N° Opération | Montant de l'AP par opération | CREDITS DE PAIEMENTS 2021 | CREDITS DE PAIEMENTS 2022 |
|-------------------------------|----------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 500202101 GS Joyeuse | 500 810,00 | 429 166,00 | 71 644,00 |
| 500202102 GS Pont Allant | 948 300,00 | 879 475,00 | 68 825,00 |
| 500202103 GS Faubourg de Mons | 153 040,00 | 141 783,00 | 11 257,00 |
| | | | |
| Montant Total de l'AP | 1 602 150,00 | 1 450 424,00 | 151 726,00 |

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :